



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 13 mars 2024

À l'issue des élus élections des représentants des Crous les 6 et 8 février dernier, le conseil d'administration du Crous de Bordeaux Aquitaine s'est réuni pour la première fois de la nouvelle mandature ce mardi 12 mars 2024.

Outre l'élection du nouveau vice-président étudiant, les loyers en résidence universitaire à compter de septembre 2024 ont également été adoptés par les membres du conseil d'administration. La révision tarifaire applicable pour la prochaine année universitaire après quatre années consécutives de gel des loyers pourra être compensée partiellement par une hausse prochaine des APL. L'augmentation moyenne s'élèvera alors à 4 euros mensuels à l'échelle du Crous de Bordeaux Aquitaine.

Le Crous de Bordeaux Aquitaine reste pleinement engagé dans une démarche forte d'investissements afin de garantir et d'élargir son parc locatif à destination des étudiants du territoire aquitain. L'année 2023 aura notamment été marquée par la livraison de 115 logements supplémentaires suite à la surélévation du bâtiment G du village 1 à Talence en décembre dernier et par la remise en service des logements du Village 6 à Gradignan et de la Résidence René-Maran à Pessac après d'importantes opérations de rénovation.

Les dispositifs d'aides sociales actuellement déployés par le CROUS Bordeaux Aquitaine permettent par ailleurs chaque année d'accompagner individuellement les étudiants rencontrant différentes situations de précarité.

CONTACTS PRESSE

Région académique Nouvelle-Aquitaine
Valérie Courrech, directrice de la communication
06 15 56 12 84
communication@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Crous de Bordeaux-Aquitaine
Pauline Violle, cheffe du service communication
06 24 06 85 26
pauline.violle@crous-bordeaux.fr